

Akademie für transkulturellen Austausch(AtA)

HGB Leipzig

Depuis 2016, l'Académie des Beaux Arts de Leipzig (HGB) et l'Académie pour les échanges transculturels (AtA) proposent aux réfugiés, qui habitent en Allemagne, un programme dans le domaine des beaux-arts et du design graphique, auquel les participants sont régulièrement inscrits.

Le programme d'études AtA est limité à quatre semestres (deux ans) et fournit aux réfugiés la possibilité de se préparer à un programme de premier cycle ou de deuxième cycle (niveau maîtrise) dans l'un des quatre programmes de formation de l'HGB:

- Art du livre/ Design graphique
- Photographie
- Peinture
- Arts médiatiques

Les résultats scolaires obtenus dans le cadre du programme peuvent être postérieurement crédités pour l'un des programmes d'études de HGB. L'une des parties importantes du programme est la formation linguistique - des niveaux B1-C1 (Allemand) qui a lieu à l'académie ainsi que des ateliers artistiques, élaborés selon les études en consultation avec les participants.

La procédure de candidature pour le semestre d'hiver 2020/2021 est entamée.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 15 mai 2020.

Candidature pour le semestre d'hiver 2020/2021

L'admission à l'Académie pour les échanges transculturels (AtA) est possible après avoir passé une épreuve d'admission ainsi qu'un permis de séjour par l'Office Fédéral des Migrations et des Réfugiés.

La période d'application pour le semestre d'hiver 2020/2021 commence le 2 mars 2020 et se termine le 15 mai 2020.

L'application doit être accompagnée des documents suivants, sans lesquels une décision ne peut être prise:

1. un maximum de cinq exemples de travaux artistiques reliés aux études des beaux-arts et du design graphique
2. une lettre de motivation précisant les souhaits et justifiant le choix d'études
3. CV avec les informations essentielles sur la formation antérieure et l'activité artistique
4. une photographie récente (portrait)
5. un diplôme d'études antérieures équivalent à un diplôme d'entrée à un établissement supérieur
6. une preuve d'une connaissance suffisante de la langue allemande (certificat A2)
7. une preuve de permis de séjour positif admit par l'Office Fédéral des Migrations et des Réfugiés et, si nécessaire, une copie du document de voyage ou du permis de séjour

La sélection des candidats est décidée selon l'évaluation des travaux artistiques reçus. Le résultat d'admission au programme sera communiqué par écrit à tous les candidats.

Les candidats ayant obtenu un résultat positif seront invités à participer à la semaine d'examen de 15 au 19 juin 2020.

Pendant la semaine d'examen, les candidats sélectionnent deux ateliers artistiques, dont les résultats servent de base à la décision du jury. Il y aura un entretien individuel avec le jury qui durera de 10 à 20 minutes et se déroulera de préférence en allemand. Un interprète est disponible pour les traductions en arabe.

Tous les candidats recevront une notification écrite des résultats.

Candidature et questions à: ata@hgb-leipzig.de

Pour plus d'informations et de renseignements sur le programme AtA en d'autres langues, veuillez consulter le site:

<https://www.hgb-leipzig.de/lehre/akademiefuertranskulturellenaustausch/>

L'Académie pour les échanges transculturels (AtA) est cofinancée par l'argent des impôts sur la base du budget approuvé par les membres du Parlement de l'État de Saxe.